

## LES EMPLOIS D'AVENIR

### Bénéficiaires :

- Les jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans
- Les personnes de moins de 30 ans bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

### Qualification :

- Les jeunes sortis sans diplôme de leur formation initiale (niveau VI, V bis, V sans diplôme et IV sans diplôme)
- Les jeunes peu qualifiés (niveau V avec diplôme (CAP ou BEP) et en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois)
- A titre exceptionnel, pour les jeunes résidant en ZUS jusqu'à Bac + 3, en recherche d'emploi depuis au moins 12 mois dans les 18 derniers mois

**Employeurs du secteur non marchand:** Les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics, les organismes de droit privé à but non lucratif, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (pour leurs fonctions supports), les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public

**Type de contrat :** Contrat à durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD de 3 ans). Possibilité dans certains cas de proposer des contrats plus courts (minimum 1 an)

**Durée de travail :** Contrat à temps plein (35 heures). Possibilité dans certains cas d'un temps partiel (30h hebdo minimum)

**Rémunération :** SMIC horaire minimum (y compris pour les jeunes de 16 et 17 ans)

**Formation et tutorat :** engagement de l'employeur sur le contenu du poste, les conditions d'encadrement, de tutorat et de formation en vue de l'acquisition d'une qualification ou d'une compétence

### Aides à l'employeur :

Le montant de l'aide de l'Etat est fixé à 75% du taux horaire brut du SMIC

**Modalités du contrat :** prendre contact avec une mission locale ou Cap emploi (pour les travailleurs handicapés)

### Estimation du coût mensuel moyen d'un Emploi d'Avenir sans qualification

Montant du SMIC horaire au 1er janvier 2013 : 9,43€

	Sans aide du Conseil Régional	Avec Aide du Conseil Régional*
Salaire Brut :	1430 €	1430 €
Charges patronales :	670 €	670 €
Salaire chargé:	2100 €	2100 €
Exonération de charges	470 €	470 €
AIDE de l'Etat (75% du SMIC) :	1073 €	1073 €
AIDE du Conseil Régional (en cas d'embauche en CDI)	0 €	286 €
<b>COUT MENSUEL EMPLOYEUR</b>	<b>557 €</b>	<b>271 €</b>

### Estimation du coût mensuel moyen d'un Emploi d'Avenir avec qualification

Groupe 3 CCNS : 11,09€

Salaire Brut :	1682 €	1682 €
Charges patronales :	788 €	788 €
Salaire chargé:	2470 €	2470 €
Exonération de charges	470 €	470 €
AIDE de l'Etat (75% du SMIC) :	1073 €	1073 €
AIDE du Conseil Régional (en cas d'embauche en CDI)	0 €	286 €
<b>COUT MENSUEL EMPLOYEUR</b>	<b>927 €</b>	<b>641 €</b>

\* Aide complémentaire du Conseil Régional IDF pour l'embauche d'un jeune en CDI à temps plein avec élaboration d'un plan de formation (20% du SMIC brut non chargé)